

PROVINCE DE QUÉBEC



Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, en conformité avec les articles 73 et 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le **rôle d'évaluation foncière triennal** tel que préparé par les évaluateurs de la MRC de Charlevoix-Est est maintenant déposé et servira à l'imposition 2026, 2027 et 2028.

Quiconque veut prendre connaissance du rôle d'évaluation peut le faire au bureau municipal de Saint-Aimé-des-Lacs, situé au 118, rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs ; aux heures habituelles d'ouverture, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

Toute demande de révision des inscriptions au rôle d'évaluation, prévue par la section 1 du chapitre X, concernant le rôle, doit être déposée **avant le 1^{er} mai suivant**, au bureau de la MRC de Charlevoix-Est, 172 boulevard Notre-Dame à Clermont au moyen de la formule prescrite à cet effet, et, à en acquitter les frais prévus par le règlement, le cas échéant.

DONNÉ à Saint-Aimé-des-Lacs

Ce 23^e jour de septembre deux mille vingt-cinq

Lise Lapointe,
Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé et intitulé *Avis public du dépôt du rôle d'évaluation foncière triennal pour les années d'imposition 2026, 2027 et 2028* en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité entre 8h00 et 20h00, le 23 septembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^{ième} jour du mois de septembre de l'an deux mil vingt-cinq.

Par 

Lise Lapointe

Directrice générale et Greffière-trésorière